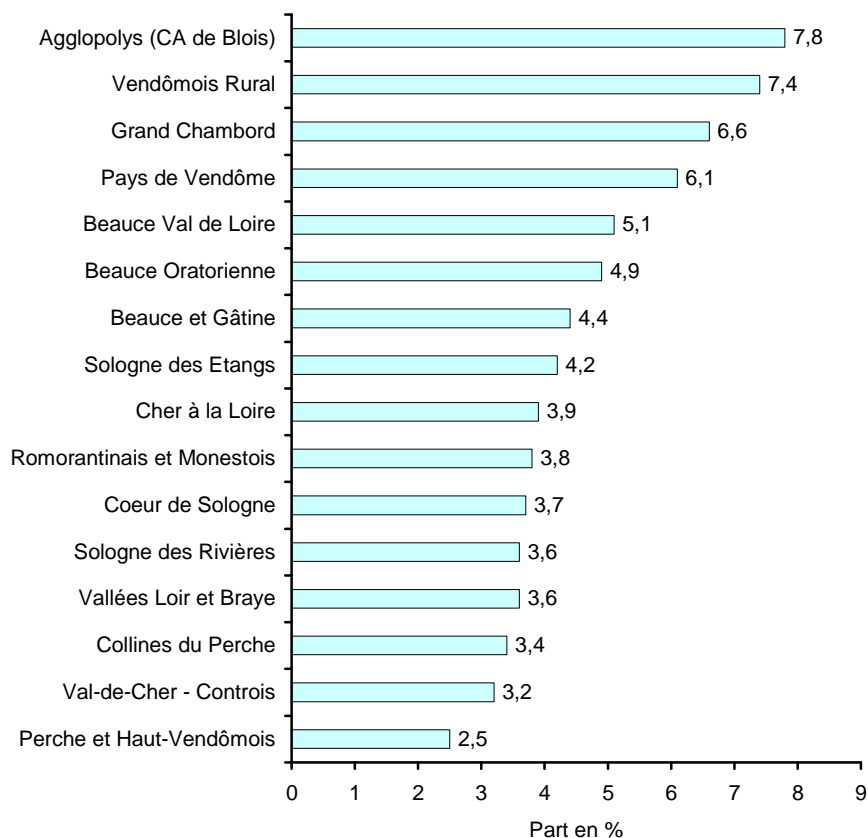


Les catégories socioprofessionnelles

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population en 2013 (en %)

par communauté de communes



Catégorie socioprofessionnelle

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salaré ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

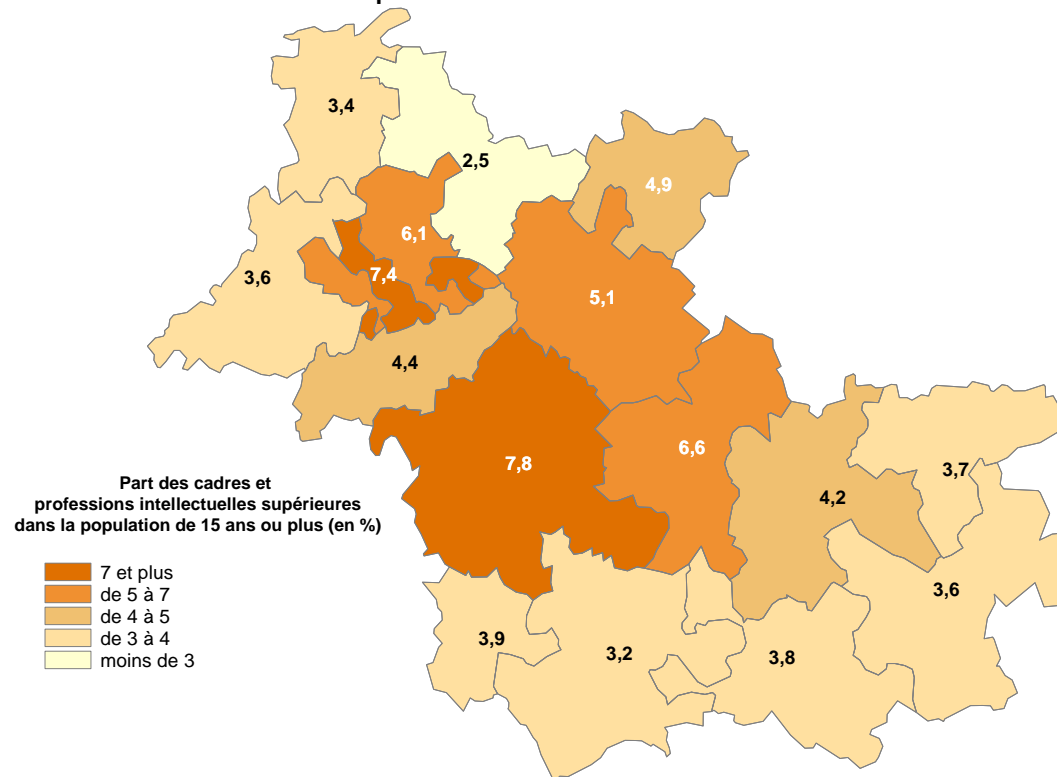
- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

L'analyse proposée ici porte sur un regroupement en 8 postes : "Agriculteurs exploitants", "Artisans, commerçants, chefs d'entreprise", "Cadres et professions intellectuelles supérieures", "Professions intermédiaires", "Employés", "Ouvriers", "Retraités" et les "Autres personnes sans activité professionnelle".

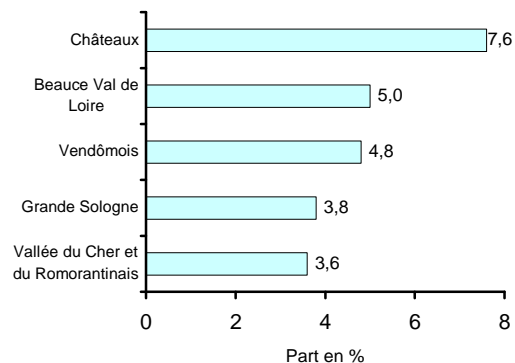
D'après source : INSEE - RP 2013- Exploitation complémentaire - Champ : population de 15 ans ou plus

Périmètre des communautés de communes au 1^{er} janvier 2016

par communauté de communes



par pays



par territoire

